



Traité Temoura

Michna 2 - Chapitre 7

יש בקדשי בִּדְק הַבַּיִת מֵה שְׂאִין בְּקִדְשֵׁי מִזְבֵּחַ,
שְׁסֵתָם הֶקְדָּשׁוֹת לְבִדְק הַבַּיִת;
הֶקְדָּשׁ בִּדְק הַבַּיִת
חָל עַל הַכֹּל,
וּמוֹעֲלִין בְּגִדּוּלֵיהֶן,
וְאִין בָּהֶם הַנֶּאֱחָה לַכֹּהֲנִים:

Il y a [des éléments qui s'appliquent] aux [objets] consacrés pour l'entretien du Temple [qui ne s'appliquent pas aux animaux consacrés pour l'autel], en ce sens que des consécration non spécifiées sont [destinées] à l'entretien du Temple ; la consécration pour l'entretien du Temple prend effet sur tous [les objets] ; et on [est tenu d'apporter une offrande de culpabilité et de payer un paiement supplémentaire d'un cinquième pour] mauvaise utilisation [de biens consacrés, non seulement pour les objets eux-mêmes, mais] pour leurs sous-produits, [par exemple le lait d'un animal consacré ou les œufs d'un poulet consacré] ; et il n'y a aucun avantage pour le propriétaire [des objets consacrés pour l'entretien du Temple, contrairement à certains animaux consacrés pour l'autel, par exemple une offrande de paix, dont il y a un avantage pour le propriétaire].



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions